

Code de conduite et éthique des affaires

Chez PROTEMBAL, l'intégrité est l'une de nos valeurs majeures.

Il est donc naturel de nous engager dans le respect et la pratique de comportements loyaux et honnêtes dans la conduite des affaires.

Notre politique en matière de loyauté des pratiques vise à défendre et protéger les intérêts de notre métier, celui de l'emballage industriel. Nous invitons l'ensemble de nos confrères nationaux à rejoindre le mouvement pour s'engager dans des pratiques loyales et intègrent sur notre marché.

Définition

La loyauté des pratiques et l'éthique des affaires est la garantie de relations saines et durables.

Selon la norme internationale ISO 26000, « un comportement éthique est fondamental pour établir et maintenir des relations légitimes et productives » entre partenaires.

Les principes fondamentaux pour exercer des pratiques loyales en affaires reposent sur l'honnêteté, l'équité, la transparence et l'intégrité.

PROTEMBAL souhaite faire de son intégrité une force et un atout stratégique.

Champ d'application

Ce code de conduite s'adresse d'une part à nos collaborateurs et d'autre part à nos partenaires commerciaux. Parmi nos parties prenantes externes, sont concernés aussi bien nos fournisseurs et sous-traitants, que nos clients.

En adressant notre code de conduite des affaires à nos parties prenantes, PROTEMBAL affirme ses valeurs et son intégrité sur toute sa chaîne de valeur.

1. Concurrence loyale

PROTEMBAL considère la concurrence comme un levier de performance.

Nos concurrents sont nos confrères. Nous excluons toute forme de complicité entre confrères.

Nous nous engageons à respecter le droit de la concurrence, à lutter contre les ententes illicites sur les prix et contre les abus de position dominante.

PROTEMBAL garantit notamment le respect d'un comportement loyal auprès des acteurs du marché à travers l'obligation des salariés de préserver le caractère confidentiel des informations collectées et connues dans le cadre de leur fonction.

100% des salariés sont concernés par l'article dédié à l'exclusivité et à la discrétion professionnelle dans les contrats de travail.

D'autre part, notre adhésion au syndicat SEILA et notre participation active à l'antenne locale permet à la Direction Générale de PROTEMBAL de mieux connaître les acteurs du marché et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de comportements loyaux.

2. Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt

La corruption en affaires peut prendre plusieurs formes, avec un objectif identique, celui de favoriser et d'orienter un comportement en vue de remporter un marché, avec des pratiques déloyales et trompeuses.

Pour préserver à la fois sa réputation, sa qualité de services et renforcer les relations de confiance auprès des clients, PROTEMBAL s'engage activement dans la lutte contre toute forme de corruption.

Dans tous les contrats de travail, il est stipulé d'adopter une attitude de déontologie et d'éthique professionnelle.

Les avantages, sous forme de cadeaux, de pots-de-vin, ou tout autre type, de la part de personnes physiques ou morales, de fournisseurs, de partenaires ou de clients sont strictement prohibés au sein de notre société.

Mesure de prévention, dispositif d'alerte

Pour permettre à ce code de conduite d'être pleinement appliqué, PROTEMBAL a mis en place un mécanisme en cas de manquement au devoir de loyauté.

PROTEMBAL a demandé à chaque collaborateur de s'engager à identifier et à signaler de manière proactive toute situation douteuse ou comprometteuse, afin de préserver l'honnêteté, la transparence et l'intégrité de nos actions et la confiance de nos parties prenantes.

Le dispositif de prévention de situations à risques qui seraient contraires à nos principes loyaux est porté à la connaissance de nos parties prenantes :

- Codes de conduite anticorruption,
- Actions de sensibilisation auprès des fonctions les plus à risque,
- Clause dans le contrat de travail,
- Clause dans le règlement intérieur.
- Dispositifs d'alerte spécifiques à nos collaborateurs et à nos partenaires commerciaux

En interne, les collaborateurs sont fortement invités à partager toute situation à risque potentiel ou réel avec leur responsable de service soit par voie orale ou écrite.

En externe, Protombal met à disposition un dispositif d'alerte, dès la mise en ligne de son nouveau site internet, en janvier 2026.